

Délibération n°2022-12-153

Date de convocation : 7 décembre 2022

Conseillers en exercice : 45	Présents : 40	Votants : 44
------------------------------	---------------	--------------

Redevance ordures ménagères 2023

L'an deux mil vingt-deux, le 13 du mois de décembre à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Commana, salle des fêtes, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Etaient présents M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CRENN Nicole, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, Mme CLAISSE Laurence, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. PALUD Jean, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, M. RIOU André, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, Mme ABAZIOU Nadine, M. ABGRALL Dominique, M. GILET Yves-Marie, Mme KERVELLA Julie

Avaient donné
procuration M. MORRY Yvan à Mme PORTAILLER Christine
M. THEPAUT Jean-Jacques à Mme GUILLERM Babeth
Mme LE GUERN Marlène à M. LE BORGNE Laurent
Mme QUILLEVERE Gwénaëlle à M. BODIGUEL Robert

Absent M. BRETON Jean-Pierre

Participait aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme QUERE Patricia

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

En 2016, la Communauté de communes a intégré l'ensemble des dépenses du service déchets, ordures ménagères, déchèteries et collecte sélective dans un seul et même budget annexe. Ce budget lié à un service public à caractère industriel et commercial (SPIC) doit s'équilibrer en dépenses et en recettes sans recours au budget général de l'EPCI.

Il est proposé de faire évoluer le montant de la redevance de 3% pour l'année 2023.

FOYERS	Proposition tarifs 2023	Périodicité de facturation
Foyer 1 personne	153 €	Annuelle
Foyer un adulte avec enfants de moins de 25 ans	153 €	Annuelle
Résidences secondaires	153 €	Annuelle
Foyer 2 adultes et +	222 €	Annuelle

En annexe de la présente délibération, figure la tarification de la redevance déchets 2023 pour les autres usagers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L-2224-2 ;
Vu la délibération du conseil communautaire n°29-10 du 9 mai 2001 portant prise de compétence « Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés » ;
Vu la délibération du conseil communautaire n°78-02 du 24 juin 2009 portant institution de la redevance des ordures ménagères ;
Vu la commission environnement en date du 29 novembre 2022 ;
Vu le bureau communautaire en date du 6 décembre 2022 ;
Vu la conférence des maires en date du 6 décembre 2022 ;
Ayant entendu son rapporteur, M. Jean Jézéquel, vice-président ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 41 voix pour, 1 voix contre (Gaëlle Martineau) et 2 abstentions (Samuel Phelippot et Philippe Bras) :

- **Adopte les tarifs relatifs à la redevance déchets pour l'année 2023 tels que figurant en annexe.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 16 décembre 2022.

La Secrétaire de séance,
Patricia QUERE.



Le Président,
Henri BILLON.



TARIFS DE LA REDEVANCE DECHETS
ANNEE 2023

TARIFICATION DE LA ROM POUR LES PARTICULIERS

FOYERS	Tarifs	Périodicité de Facturation
Foyer 1 personne	153 €	Par an
Foyer un adulte avec enfants de moins de 25 ans	153 €	Par an
Résidences secondaires	153 €	Par an
Foyer 2 adultes et +	222 €	Par an

TARIFICATION DE LA ROM POUR LES AUTRES USAGERS : PROFESSIONNELS, MAISONS DE RETRAITE, EQUIPEMENTS COMMUNAUX, TERRAIN DES GENS DU VOYAGE,

CONTENANCE DES BACS	Cout pour 1 bac collecté 1 fois toutes les deux semaines	Cout pour 1 bac OM collecté 1 fois /semaine	Cout pour 1 bac OM collecté 2 fois /semaine	Cout pour 1 bac OM collecté 3 fois semaine	Périodicité de Facturation
750 litres	382 €	763 €	1 410 €	2 055 €	Par an
360 litres	205 €	411 €	703 €	996 €	Par an
240 litres	162 €	324 €	531 €	739 €	Par an
120 litres	111 €	222 €	325 €	428 €	Par an

TARIFICATION DE LA ROM POUR LES AUTRES USAGERS : ECOLES COLLEGES LYCEES

CONTENANCE DES BACS	Cout pour 1 bac collecté 1 fois toutes les deux	Cout pour 1 bac OM collecté 1 fois par semaine	Cout pour 1 bac OM collecté 2 fois par semaine	Cout pour 1 bac OM collecté 3 fois par semaine	Périodicité de Facturation
750 litres	288 €	577 €	1 037 €	1 497 €	Par an
360 litres	163 €	327 €	535 €	744 €	Par an
240 litres	132 €	265 €	413 €	560 €	Par an
120 litres	96 €	192 €	265 €	339 €	Par an

TARIFICATION DE LA ROM POUR LES AUTRES USAGERS : CAMPINGS

CONTENANCE DES BACS en LITRES	Cout pour 1 bac collecté 1 fois toutes les deux	Cout pour 1 bac collecté 1 fois par semaine	Cout pour 1 bac collecté 2 fois par semaine	Cout pour 1 bac collecté 3 fois par semaine	Périodicité de Facturation
750 litres	115 €	231 €	342 €	453 €	Par an
360 litres	84 €	169 €	219 €	270 €	Par an
240 litres	77 €	153 €	190 €	226 €	Par an
120 litres	68 €	137 €	153 €	173 €	Par an

TARIFICATION DE LA ROM POUR LES LOCATIONS SAISONNIERES

CAPACITE D'ACCUEIL	Tarifs	Périodicité de Facturation
Capacité de 1 à 4 personnes	117 €	Par an
Capacité de 5 à 10 personnes	157 €	Par an
Capacité de plus de 10 personnes	196 €	Par an